

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 7 juillet 2008 à 20 h à la salle de l'O.T.J. à Saint-Omer.

Présences : MM. **Raymond Deslauriers**
Donald Falardeau
Rémi Lebreux
Mme **Marie-Christine Lavergne**
Sandro Cormier (absence motivée)
Michel Lacroix (absence motivée)
Monsieur Jean-Eudes Boudreau, maire suppléant, préside la réunion.

08-07-144 ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion soit accepté en y laissant le varia ouvert.

08-07-145 PROCÈS-VERBAUX

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
Et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux du 2 et 30 juin 2008 soient acceptés en y apportant une correction à la résolution numéro 08-06-138.1 à l'effet de mentionner que ladite résolution a été résolu à l'unanimité alors que monsieur Donald Falardeau n'était pas présent à cette réunion.

08-07-146 COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes pour approbation au 31 mai 2008 soit acceptée pour un montant de 159 245,29 \$.

Je, soussigné, André Allard, trésorier par intérim de la ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 31 mai 2008.

André Allard
Trésorier par intérim

08-07-147 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juillet 2008 soit accepté tel que présenté.

08-07-147.1 DÉROGATION MINEURE – MADAME JOSETTE JOUBERT

Le conseil municipal accepte la demande soumise par madame Josette Joubert pour l'immeuble situé au 544 boulevard Perron à l'effet que les marges de recul latérales du côté Est et du côté

Ouest soient ajustées à 2,13 et 2,38 mètres alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme actuelles exigent une marge latérale minimale de 3,0 mètres;

Le lotissement de cette propriété est ajusté pour un frontage de 21,06 mètres et une superficie de 718,8 mètres carrés alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent un frontage de 30,0 mètres et une superficie de 950,0 mètres.

08-07-147.2 DÉROGATION MINEURE – MADAME CLAUDETTE MAGUIRE

Madame Claudette Maguire a déposé une demande en dérogation mineure et le conseil municipal accepte à l'effet que le lotissement de cette propriété ne respectant pas les dispositions actuelles de la réglementation d'urbanisme pour ce qui est de la profondeur de 59 mètres alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent une profondeur de 75 mètres à cause de la proximité de la Baie-des-Chaleurs;

QUE la superficie du lot mesurée est de 1 486,4 mètres carrés alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent une superficie minimale de 1 858 mètres carrés;

QUE la largeur du lot est de plus ou moins 12 mètres alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent une largeur de 22,86 mètres pour un lot partiellement desservi.

La localisation de cet immeuble se situe sur les parties de lots numéros 13C-3-1 et 13C-3-2, rang 1, canton Maria, partie Est, au 1583 rue sur Mer à Carleton.

08-07-147.3 DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR GÉRALD LEBLANC ET MADAME LUCILLE LANDRY

Le conseil municipal accepte la demande en dérogation mineure déposée par monsieur Gérald Leblanc et madame Lucille Landry à l'effet :

QUE la marge de recul latérale Ouest soit ajustée à 2,79 mètres alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent une marge de 3 mètres;

De plus, l'implantation de la terrasse et du patio annexé à la résidence soit ajustée à 3,08 mètres alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent 4 mètres à partir de l'emprise de la route;

QUE le lotissement de cette propriété soit ajusté à l'effet que la largeur et la superficie minimales exigées de 17,07 mètres et de 384,6 mètres carrés alors que les dispositions de la réglementation d'urbanisme exigent une largeur minimale de 21,5 mètres et une superficie minimale de 650 mètres carrés.

08-07-148 POLITIQUE POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte la politique proposée pour les frais de déplacement pour les élus et les employés municipaux de façon rétroactive au 1^{er} juin 2008.

08-07-149 ACHAT ET FINANCEMENT – SYSTÈME DE MOUSSE POUR LE SERVICE INCENDIE

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux

APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer autorise le service des incendies à procéder à l'acquisition d'un système de mousse évalué à 11 583 \$ en plus de son installation et que cette acquisition soit financé pour une période de trois (3) ans au fonds de roulement.

08-07-150

DOSSIER – MONSIEUR CLÉMENT BERNARD

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer, suite aux revendications de monsieur Clément Bernard par l'entremise de son procureur Me Nérée Cormier, décide d'abandonner selon les règles de l'art le puits P2C qui a été foré sur la propriété de monsieur Clément Bernard; ce puits sera colmaté et coupé sous le sol et sa réactivation ne sera pas possible.

Le conseil municipal planifiera l'exécution de ces travaux avec le propriétaire afin de ne pas nuire à la culture actuelle.

08-07-151

SERVITUDE DE PASSAGE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte de conclure une servitude de passage pour des conduites d'aqueduc et d'égout avec la Société Immobilière Irving moyennant une contribution de 5 000 \$.

QUE messieurs Michel Lacroix, maire, et André Allard, directeur général, greffier et trésorier par intérim, soient autorisés à signer les actes à cet effet.

08-07-152

PROJET MAURITANIE

Il est PROPOSÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne

APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte de contribuer pour un montant de 1 500 \$ au projet de sensibilisation au développement international pour la population gaspésienne vue sous le thème de l'égalité entre les genres présenté par le Cégep de la Gaspésie et des Îles.

08-07-153

SOUTIEN FINANCIER – FABRIQUE DE CARLETON

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE suite à l'accord de principe de juin 2007, le conseil de ville de Carleton-sur-Mer informe la Fabrique de Carleton que la ville de Carleton-sur-Mer contribuera au projet de restauration de l'église à raison d'un montant de 10 000 \$ par année réparti sur une période de cinq (5) ans à partir de janvier 2009.

08-07-154

RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-143

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement numéro 2008-143, décrétant une dépense de 860 804 \$ et un emprunt de 860 804 \$ pour défrayer une partie des coûts des travaux municipaux complémentaires dans le cadre du projet de la normalisation des installations de production de l'eau potable, soit adopté.

08-07-155

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE – MRC D'AVIGNON

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau

APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer ne délègue pas sa compétence à la MRC d'Avignon pour l'instauration d'un service régionalisé de collecte des matières résiduelles pour une période de cinq (5) ans.

08-07-156 PROJET – FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Il est PROPOSÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer dépose un projet dans le cadre du *Fonds d'aide au développement du territoire* évalué à 133 106 \$ dont la contribution municipale est de 19 958 \$.

QUE monsieur André Allard, directeur général, greffier et trésorier par intérim, et/ou monsieur Guy Savoie, directeur du service du tourisme, soient autorisés à signer les documents à cet effet.

08-07-157 NOMINATION – INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer nomme monsieur Roland Besnier à titre d'inspecteur en bâtiment.

08-07-158 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 06-06-135.4

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer modifie sa résolution 06-06-135.4 à l'effet de faire paraître la demande en dérogation mineure octroyée conforme à l'avis public qui a été publié en mai 2006 pour une marge de recul latérale projetée variant de 1 mètre à 1,5 mètre au lieu de mentionner à ladite résolution 1,5 mètre, pour la résidence située au 45 rue Penouil à Carleton.

08-07-159 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Il est PROPOSÉ
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer demande au ministère des Transports de bien vouloir déplacer la limite de 90 km/heure plus à l'Est de la route St-Onge compte tenu du trafic achalandé du secteur de la route St-Onge et qu'une limite de vitesse de 70 km/heure y soit apposée.

08-07-160 ŒUVRE PERMANENTE

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de ville de Carleton-sur-Mer accepte que monsieur Marcel Richer réalise une œuvre permanente sur le site situé à l'Est du terrain de jeux de la halte routière de Carleton.

08-07-161 LA LEVÉE DE LA RÉUNION

À 20 h 55, monsieur Raymond Deslauriers propose de lever la réunion.